

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2008 À 20 HEURES

Convocation en date du 15 septembre 2008

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance :

M. VIERLING Fernand, Maire

MM. PAULUS Jean-Paul, VOEGELE Paul, GEIST Patrick, DURRHEIMER Rémi, Adjoints

MM. DAUL Claude, KELLER Richard, Mmes WARTZOLFF Monique, SCHUSTER Danielle,
Melle OHLMANN Denise, M. DOSSMANN Dominique, Conseillers Municipaux

Membres absents excusés :

M. GUTHMULLER Roland, Conseiller Municipal qui a donné procuration à M. PAULUS Jean-Paul

MM. RITTERBECK Denis, LANOIX Martin, VOLGRINGER Alphonse, Conseillers Municipaux

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 22 AOUT 2008

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal de la séance du 22 août 2008 est approuvé à l'unanimité.

2- CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE ALLOG IMMOBILIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de cession à la Société ALLOG Immobilier à Strasbourg d'une parcelle de terrain d'une surface de 4,50 ares (terrain A) à détacher de la parcelle cadastrée dans la section 38 sous le n° 11 au lieu-dit « BRUCHMATTEN ».

Cette parcelle permettra à ALLOG Immobilier de disposer de terrain lui permettant d'effectuer une opération immobilière.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette cession et d'en fixer les conditions.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le Maire à procéder à la cession à ALLOG Immobilier à Strasbourg, d'une parcelle de 4,50 ares à détacher de la parcelle cadastrée dans la section 38 sous le n° 11 au lieu-dit « BRUCHMATTEN »,
- FIXE le prix de cession de ladite parcelle à 3.200,- € l'are,
- DIT que les différents frais de bornage et d'acte notarié seront supportés par l'acquéreur,
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à cette cession.

3- COMPLEXE SPORTIF ET FESTIF : CONFECTION ET POSE D'UN BANDEAU EN TOLE

L'adjoint au Maire, Jean-Paul PAULUS, soumet aux élus, les devis qui lui sont parvenu pour la confection et la pose d'un bandeau en tôle au complexe sportif et festif, à savoir :

- | | |
|---|----------------|
| - SGR couverture-zinguerie-tubage à Niederschaeffolsheim | 1.854,82 € TTC |
| - Rémy MEDER à Schweighouse/M. (<i>offre de juillet 2007</i>) | 1.805,96 € TTC |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise SGR couverture-zinguerie-tubage à Niederschaeffolsheim, pour un montant de 1.854,82 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

4 - DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose d'adopter une décision modificative comme suit :

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 43 – ACQUISITION DE MATERIEL SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

- | | |
|--|--------------|
| 2182 - Matériel de transport | - 4.000,00 € |
| 2184 - Mobilier | - 2.000,00 € |
| 2183 – Mobilier de bureau et matériel informatique | + 6.000,00 € |

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- DE PROCEDER aux modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus,
- D'AUTORISER le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

5 - ECOLE PRIMAIRE – ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été saisi d'une demande de la part de Mme Virginie WEISS, Directrice de l'Ecole Primaire, pour l'acquisition de matériel informatique, en l'occurrence 15 unités centrales.

A cet effet, le Maire soumet à l'assemblée les devis proposés par les sociétés spécialisées en informatique, à savoir :

- | | | |
|----------------------------|----------------------|----------------|
| - AUCHAN à Schweighouse/M. | 249,- € TTC l'unité | 3.735,- € TTC |
| - PASSWORD à Vendenheim | 345,64 € TTC l'unité | 5.184,66 € TTC |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la Société AUCHAN à Schweighouse/M. :
unité centrale ACER avec une mémoire de 2072 Mo, disque dur de 320 Go, graveurs CD et DVD, double processeur, Windows Vista, Carte vidéo Nvidia Gforce série 8000, 6 ports USB, port éthernet, clavier et souris, garantie 1 an,
à 248,- € TTC, soit un montant total pour 15 unités centrales de 3.735,- € TTC, à imputer à la section d'investissement.

6- DEMANDE DE RETROCESSION DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC : RUE DE LA PRAIRIE

Monsieur le Maire informe les élus qu'il ne souhaite pas donner une suite favorable à la demande de M. et Mme WATHLE qui sollicitent la rétrocession de l'impasse de la Prairie dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis défavorable à cette demande.

7- DIVERS

a) CIRCULATION DES BUS : les horaires de circulation des lignes scolaires et des lignes du Réseau 67 (ligne 320) ont changé depuis le 1^{er} septembre 2008. La Mairie n'a pas été avertie de ces modifications.

b) STATION D'EPURATION : Monsieur le Maire informe les élus de la construction future de la station d'épuration d'une capacité de 1600 équivalents/habitant. Après avoir envisagé les différentes solutions de raccordement vers les communes limitrophes, il propose pour rester autonome, un raccordement propre à la commune.

c) CHEMIN DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE : la commune fait partie des étapes dans l'itinéraire des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à la traversée de la commune par les pèlerins.

Fait et délibéré à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM le 10 Octobre 2008

Le Maire :

Les Membres du Conseil Municipal :